



Lotissement bloqué par clause privée. Comment contourner

Par **asrhone**, le **29/06/2016** à **20:48**

A l'attention de Talcoat.
Je suis intervenu début mai pour une division de lot de lotissement. La majorité n'a pas permis que le projet se réalise. Le propriétaire du lot va déposer un permis d'aménager à la mairie au mépris de cette clause qu'il avait lui-même souhaité à l'origine du lotissement. Pouvez-vous m'indiquer quelles procédures il empruntera pour que l'autorisation de construire soit accordée ? Quel moyen ai-je pour que la mairie ne l'accorde pas ? Je vous remercie.
asrhone